

L'ogec sanctionné à défaut de l'avoir été en justice, donc Justice a été faite

Alors que les gestionnaires de l'établissement scolaire saint-Louis avaient produits des faux au détriment de la SCI du château de Montargis pour obtenir des subventions d'investissements au titre des Lois Falloux et Astier, alors que le Procureur de la République à Montargis a validé le non-lieu accordé par le Juge d'instruction à ces indélicats gestionnaires catholiques de surcroît, alors que la Cour d'appel d'Orléans pour ne pas revenir sur ce non-lieu ce nom lieu a trouvé comme prétexte que le contrat tripartite (Collectivités, établissement scolaire saint-Louis et SCI du château de Montargis) donnant lieu à versement de subventions, l'article portant sur la « garantie » étant mal rédigé n'avait donc pas de valeur juridique mettant alors le Département et la Région dans l'incapacité de récupérer leurs subventions si l'établissement scolaire saint-Louis perdait son contrat avec l'Etat, fermait, déménageait ou déposait bilan (ces derniers cas sont probable aux vues des effectifs scolarisés, des résultats aux examens et des déficits financiers récurrents), les élus du Département ont résolu le problème en supprimant les subventions au titre de 2018. Suppression qui ne s'applique pas au seul établissement scolaire saint-Louis à Montargis mais à tous les établissements privés catholiques sous contrat avec l'Etat du Loiret. Ainsi l'évêque d'Orléans qui a protégé ses collaborateurs délictueux se voit sévèrement sanctionné. Ainsi en 2018 les loirétains et loirétaines n'auront pas à payer par leurs impôts les affres et indélicatesses des établissements scolaires privés catholique du Loiret avides de subventions d'investissements. Espérons que pour Montargis ces mêmes élus emplis de sagesse sauront reconduire cette sanction pour 2019, le bail de cet établissement s'interrompant sans renouvellement en mars 2026 donc dans les faits en septembre 2025.



Pôle Citoyenneté et Cohésion Sociale
Direction de l'Éducation et de la Jeunesse

SCI du Château de Montargis
Monsieur Jean Fournier
Château de Montargis
BP40234
45202 MONTARGIS

Ref:
Contact : Véronique de La Hougue 02 38 25 44 23
Objet : IAR du 21/07/2018 - communication
dématérialisée des dossiers de subvention
d'investissement 2014-2017

Orléans, le 25 JUIL. 2018


Monsieur,

Donnant suite à votre courrier du 21 juillet 2018, vous voudrez bien trouver ci-joint la copie des dossiers de subvention d'investissement des années 2014-2015-2016 et 2017 du collège Saint Louis à Montargis. Il est à noter que, pour l'année 2018, les élus départementaux n'ont pas prolongé l'aide aux collèges privés, au titre de la loi Falloux.

Dans le prolongement des courriers des 8 janvier 2015 et 27 mars 2015, les copies papier des dossiers relatifs aux années 2002 à 2013 vous ont été communiquées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président et par délégation,


François BODET
Directeur en charge de l'Éducation, de la
Jeunesse et de l'Enseignement Supérieur